

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération n° :

DL 49/2021

Objet :

Régie de recette
« renouvellement des
cartes magnétiques aux
usagers pour accéder à
la déchèterie » -
Autorisation de remise
gracieuse

L'an deux mil vingt et un,

Le jeudi 16 décembre 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. LECLERC (titulaire – CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donnés pouvoir :

M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur VIGIER (titulaire – CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 10/12/2021

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **24**
VOTANTS : **25**

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL49/2021

Régie de recette « renouvellement des cartes magnétiques aux usagers pour accéder à la déchèterie » - Autorisation de remise gracieuse

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu l'article 60 modifié de la Loi de Finances pour 1963 n°63-156 du 23 février 1963,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnel et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté NOR FCPE1504083A du 12 février 2015 portant déconcentration des actes relatifs à la constatation et à l'apurement des débets des comptables publics et des régisseurs,

Vu l'instruction n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le procès-verbal de vérification de la régie de recette du 19 octobre 2021 rédigé par la Trésorière d'Orsay constatant le déficit de 80 €,

Vu l'ordre de versement du 22 octobre 2021 d'un montant de 80 € notifié au régisseur de la régie de recette « Renouvellement des cartes magnétiques aux usagers pour accéder à la déchèterie »

Vu le courrier de demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse du 25 octobre 2021,

Vu la note de présentation,

Considérant que cet acte de malveillance ne peut être de la responsabilité du régisseur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et à la demande de remise gracieuse formulés par Madame la régisseuse de la régie de recette « Renouvellement des cartes magnétiques aux usagers pour accéder à la déchèterie »,

- **Autorise** Monsieur le Président, à prendre en charge par le budget principal « Public » les régularisations comptables à hauteur de 80 €.

- **Dit** que cette dépense sera imputée au chapitre 67, article 6718, du budget de l'exercice en cours.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **28 DEC. 2021**
Affichée le : **28 DEC. 2021**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**
Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse
Utilisateur : Bruneau
Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL49_2021
Date de la décision:	2021-12-28 00:00:00+01
Objet:	Régie de recette "renouvellement des cartes magnétiques aux usagers pour accéder à la déchèterie" Autorisation de remise gracieuse
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20211228-DL49_2021-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20211228-DL49_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1081
nom original: dl 49 2021.pdf	application/pdf	114389
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20211228-DL49_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	114389
nom original: note présentation DL 49 2021.pdf	application/pdf	60832
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20211228-DL49_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	60832

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2021 à 11h51min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2021 à 11h55min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2021 à 11h55min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 décembre 2021 à 12h01min53s	Reçu par le MIAT le 2021-12-28